Marché public de service

Projet d'éco-interprétation du site de l'étang du Couvent

Règlement et cahier des charges de consultation

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet - 36300 ROSNAY

Date limite de dépôt des offres : 10 décembre 2023
Contact : Benoît PELLÉ

CONTENU

I. Règlement de consultation **3**
I.1 Le marché 3
Organisme qui passe le marché 3
Objet 3
Procédure de passation, type et forme du marché 3
Date limite de réception des offres 3
Durée de validité des offres 3
Délai de réalisation 3
Dossier de consultation 3
I.2 Présentation de l'offre et envoi 4
Liste des pièces à remettre par le candidat : 4
I.3 Critères de choix du prestataire 4
I.4 Modalités de paiement 4
II. Cahier des charges de la prestation **5**
II.1 Présentation du projet 5
Contexte 5
Prestation 5
Objectifs du projet 5
II.2 Cadre de la prestation 6
Prescriptions générales 6
Publics ciblés 6
Accès et circulation 6
II.3 Déroulé de la prestation 7
Diagnostic du site et du potentiel d'interprétation 7
Définition de la trame d'interprétation (avant projet) 7
Définition des aménagements/outils d'interprétation (projet) 8
II.4. Conditions de réalisation du marché 8
Calendrier et phasage prévisionnels 8
Suivi de la prestation et restitution des résultats 8
Annexes **10**

Projet d'éco-interprétation du site de l'étang du Couvent

Règlement et cahier des charges de consultation

I. Règlement de consultation

I.1 Le marché

Organisme qui passe le marché

Syndicat mixte du Parc naturel de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet 36300 Rosnay
02 54 28 12 12 / info@parc-naturel-brenne.fr

Objet

L'objectif de la mission confiée au prestataire dans le cadre de cet appel d'offre est de réaliser une étude visant à l'éco-interprétation du site du Couvent, propriété de la commune de Saint-Michel-en-Brenne (Indre).

Procédure de passation, type et forme du marché

Le présent marché est passé conformément au Code de la commande publique (article L111-1). Il s'agit d'une procédure adaptée. Le marché est un marché de service, unique et composé de 1 tranche ferme.

Date limite de réception des offres

Les offres doivent impérativement parvenir avant le 10 décembre 2023. Tout dossier réceptionné ultérieurement sera automatiquement rejeté.

Durée de validité des offres

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délai de réalisation

La restitution final de l'étude devra avoir lieu au plus tard le **30/05/2024**.

Dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est disponible à partir du 10/10/2023 :

1. sur le site internet du Parc
2. sur le site internet du Conseil départemental de l'Indre
3. au Parc naturel régional de la Brenne sur demande : b.pelle@parc-naturel-brenne.fr ou 02 54 28 12 12.

I.2 Présentation de l'offre et envoi

Liste des pièces à remettre par le candidat :

- DC1 - DC2 - ATTRI1
- R.I.B.
- Note de présentation synthétique de la (ou des) structure(s), compétences et références pour des prestations comparables
- Note permettant d'apprécier la pertinence technique de la prestation comprenant :
    - un descriptif détaillé des méthodes, techniques et moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette prestation
    - la date de commencement de la prestation et sa durée

Toute offre incomplète sera rejetée automatiquement.

Les variantes sont autorisées sous réserve d'apporter une amélioration significative par rapport à la solution proposée par le maître d'ouvrage.

Les offres sont à transmettre à Monsieur le Président du Parc naturel régional de de la Brenne :

- par voie postale à l'adresse suivante : Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay
- par courriel : info@parc-naturel-brenne.fr

Les envois devront comporter la mention : Ne pas ouvrir - Offre Étude éco-interprétation du site du Couvent.

À l'issue de l'analyse des offres et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats, le maître d'ouvrage se réserve le droit de mener, éventuellement, une négociation avec les deux meilleurs candidats dont les offres auront été déclarées recevables.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à : **Benoît PELLÉ**, chargé de mission au service nature-environnement du PNR Brenne (b.pelle@parc-naturel-brenne.fr).
Afin de maintenir une égalité entre les candidats, les réponses apportées aux questions reçues par courriel seront .

I.3 Critères de choix du prestataire

Le choix du prestataire sera effectué par le Parc naturel régional de la Brenne. En plus de la qualité de la prestation proposée, son adéquation avec la demande et son coût, les critères suivants seront pris en compte :

- expérience dans la réalisation de prestations similaires, notamment l'aménagement global de sites naturels ;
- compétence de l'équipe de réalisation ;
- prise en compte du développement durable par l'entreprise et dans sa prestation.

I.4 Modalités de paiement

Le prestataire sera rétribué de la façon suivante : 30 % au démarrage de la mission, le solde à la réception définitive de l'étude. Aucune avance ne sera allouée.
À la réception des factures, le PNR Brenne a 45 jours pour émettre le mandat administratif.
Le prix est ferme et forfaitaire.

II. CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION

II.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Contexte

Situé au cœur de la Grande Brenne, à proximité immédiate de la Maison de la nature, le site de l'étang du Couvent (72 ha) a été acquis récemment par la commune de Saint-Michel-en-Brenne dans une optique *d'accueil du public et de préservation de la biodiversité*. Cet étang (52 ha) est particulièrement remarquable pour l'avifaune hivernante.
Le site a fait l'objet en 2020 de travaux de restauration écologique avec ouverture de la surface en friche et la création de sentiers. Deux observatoires ont été construits en 2022.
Par ailleurs, le site est traversé par un itinéraire de Petite Randonnée, un GR de Pays et un itinéraire vélo ; il est desservi par un itinéraire sécurisé situé en bord de route à partir de Mézières-en-Brenne.
La commune de Saint-Michel-en-Brenne a pour objectif de mettre en valeur les patrimoines présents sur le site dans une logique de cohérence et de synergie avec les deux entités voisines : la Réserve naturelle nationale de Chérine (créée en 1985) et la Maison de la nature (créée en 2002).
La commune a souhaité confier la maîtrise d'ouvrage de l'interprétation du site au Parc naturel régional de la Brenne (Parc) en concordance avec ses missions d'accueil, d'éducation et d'information du public, mais aussi de protection du patrimoine naturel.

Prestation

La prestation consiste à concevoir une éco-interprétation globale du site en se basant sur les patrimoines et les infrastructures présents sur le site et ceux situés à proximité immédiate.
La mise en œuvre de l'aménagement du site fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Objectifs du projet

Le prestataire devra répondre aux 3 grands objectifs suivants :

- Valoriser les patrimoines du site de l'étang du Couvent, permettre leur découverte par différents publics et sensibiliser à leur préservation
- Organiser, diversifier et améliorer l'accueil et la fréquentation des publics sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne dans le respect de la biodiversité
- Établir une complémentarité/synergie avec d'autres aménagements proches :
    - la Maison de la nature, en particulier son exposition permanente, gérée par le Parc ;
    - la RNN de Chérine et son sentier d'interprétation ;
    - la RNR Massé-Foucault et ses deux sentiers en cours de réalisation, gérée par le Parc et le CEN ;
    - le sentier de Beauregard, réalisé par le Parc sur un chemin communal de la commune de Saint Michel ;
    - les différents cheminements et itinéraires de circulation douce qui traversent le site.

II.2 Cadre de la prestation

Prescriptions générales

1. Respecter la sensibilité écologique du site : habitats naturels fragiles, stations d'espèces végétales remarquables, zones de reproduction d'espèces animales, secteurs sensibles au dérangement, selon les saisons et tout au long de l'année (ex : plantation de roseaux ou pose de palissades de brande pour préserver la tranquillité de l'avifaune, aménagements à installer pour intégration du sentier dans son environnement, chien tenu en laisse, etc.)
2. Conserver l'esprit du site et valoriser les aménagements existants (petite maison, observatoires, cheminements…)
3. Être original :
   - ne pas se limiter à une approche découverte « classique » nature avec un jalonnement de panneaux de présentation espèces et milieux…
   - ouvrir l'interprétation à d'autres thèmes en plus de celui, incontournable, de la nature : étang (histoire (site ferrier), eau, pisciculture), Ramsar, Brenne…
   - lier le site à son environnement (la Brenne) et en particulier sa commune
4. Créer un lien, une homogénéité de forme avec les aménagements proches
5. Privilégier des aménagements sobres et discrets, être attentif à leur qualité environnementale et à leur intégration paysagère

Publics ciblés

La commune de Saint-Michel souhaite que le site soit un lieu reconnu d'accueil du public et ce, sans porter préjudice à son patrimoine naturel. En particulier, sont ciblés :

- le public touristique de nature et les habitants du Parc, notamment les habitants des communes proches (Saint-Michel et Mézières) en autonomie ;
- le public scolaire et les groupes encadrés.

Ceci étant, le choix d'un public cible plus restreint pourra être effectué au cours de la réflexion pour la définition des outils didactiques.

Accès et circulation

Le site comporte 4 accès à prendre en compte :

1. le site de Picadon (parking)
2. la Maison de la nature (parking accessible uniquement les jours d'ouverture)
3. l'itinéraire vélo Mézières-Saint Michel, le PR et le GRP
4. le chemin carrossable au nord est du site, venant de la route Saint-Michel - Mézières

Circulation

Un accès libre sur l'ensemble du site est privilégié, mais des zones ou des périodes avec un accès restreint (interdit ou encadré) peuvent être proposées.
Hormis sur la chaussée de l'étang, la circulation sur le site est souhaitée uniquement piétonne.
Compte tenu des différentes possibilités d'accès sur le site, aucun sens de circulation global ne peut être défini.
Cependant, l'axe « Picadon - Maison de la nature » doit être privilégié par le prestataire pour le développement des aménagements d'interprétation. Cet axe intègre une petite maison en bord d'étang et 2 observatoires.
En plus de cet axe principal, des cheminements alternatifs seront à valoriser ; en particulier, la création d'une « petite boucle » au départ de la Maison de la nature sera recherchée.

Accessibilité
Une attention particulière sera portée sur l'accès du public en situation de handicap à tout ou partie du site.

Pistes d'aménagements

Le prestataire devra intégrer deux pistes à sa réflexion :

- la création d'un lieu d'accueil/animation : aménagement de la petite maison située au nord-ouest de l'étang en lieu d'accueil dédié à des groupes, notamment scolaires, pour la réalisation d'animations encadrées ; le bâtiment est isolé de tout réseau et nécessitera notamment :
    - une mise aux normes pour l'accueil du public
    - l'installation de panneaux photovoltaïques pour auto-consommation
    - la création de toilettes (sèches en extérieur ou assainissement autonome)
    - une réhabilitation énergétique et paysagère
- la création d'un observatoire de type belvédère : il s'agit d'un équipement novateur en Brenne, à situer au nord-est du site, en retrait de l'étang (zone de prairie ou de bois) et intégrer paysagèrement ; il permettrait une immersion dans la mosaïque de milieux naturels du site et alentours, avec un fonctionnement en accès libre ou sur visite accompagnée (ex : http://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/belvedere-des-caillettes/)

II.3 Déroulé de la prestation

Diagnostic du site et du potentiel d'interprétation

Il est attendu de la part du prestataire un diagnostic et une analyse critique :

- des aménagements existants sur le site et à proximité ;
- des cheminements ;
- des points d'intérêt (thèmes biotiques, abiotiques et humains) identifiables sur les sites ;
- des points de vigilance vis-à-vis de la sensibilité environnementale et des usages.

Ce travail d'analyse devra permettre la mise en exergue d'un ou plusieurs thèmes / fils conducteurs **d'interprétation** propres au site et en lien avec les autres lieux de découverte cités précédemment.

Livrables attendus :

- *une représentation cartographique des potentiels d'attrait*
- *une note présentant les thématiques et leur hiérarchisation de façon argumentée*

Définition de la trame d'interprétation (avant projet)

Compte tenu du diagnostic et des choix effectués par le comité de suivi, le prestataire proposera plusieurs scénarios d'interprétation pour chaque site intégrant notamment :

- fonctionnement spatial et circulation sur le site (sentier boucle ou linéaire, points dispersés sur le site, etc.)
- supports/médias utilisés
- traitement d'un lien type scénario / fil conducteur ou choix de stations individuelles
- synergie entre les équipements/lieux existants, notamment la Maison de la nature…
- accueils des différents publics : qui - où - quand ?

Livrables attendus :

- *la trame d'interprétation comprenant : le scénario retenu, le fonctionnement du site, les aménagements et supports prévus…*
- *une estimation financière précise du projet*

Définition des aménagements/outils d'interprétation (projet)

Le prestataire définira les équipements/supports d'interprétation nécessaires au scénario retenu :

- conception des mobiliers, aménagements, autres médias… ;
- travaux d'intégration et de mise en valeur des équipements existants ;
- mise en place de la signalétique d'accueil, de découverte et de circulation (y compris hors interprétation pour assurer une cohérence globale de la signalétique sur le site).

Livrables attendus :

- *un plan d'aménagement comprenant la localisation de tous les équipement/supports d'interprétation et la circulation du public*
- *un budget complet de réalisation avec un tableau récapitulatif des équipements/supports d'interprétation avec leurs coûts (supports, rédaction des textes et illustrations, etc.)*
- *constitution du dossier de consultation des entreprises pour la mise en œuvre des réalisations retenues*

Option

Le prestataire chiffrera, en options dans son offre, la maîtrise d'œuvre de la réalisation.

II.4. Conditions de réalisation du marché

Calendrier et phasage prévisionnels

Un calendrier détaillé de l'étude sera proposé par le prestataire dans les 15 jours qui suivront l'attribution du marché.
La date limite de clôture de la prestation est fixée au 30/06/2024.

Suivi de la prestation et restitution des résultats

Comité de suivi

Un comité de suivi composé d'élus et techniciens du Parc, de la commune de Saint Michel en Brenne, de Destination Brenne et de l'association Chérine sera constitué pour valider chaque étape et décider de la suite à donner à la prestation.

Réunions

Les temps de concertation formels avec le comité de suivi auront lieu aux moments suivants :

- pour le lancement de l'étude ;
- pour valider le diagnostic ;
- pour choisir le scénario d'interprétation ;
- pour valider le projet et définir les suites à donner.

Dans le cadre de ces réunions, le prestataire réalisera systématiquement les supports nécessaires à l'intervention (diaporamas, vidéos...). Il adressera ces documents de travail sous format informatique au moins 10 jours avant la date de réunion au Maître d'ouvrage qui les amendera/validera, et qui se chargera de les transmettre aux membres du comité.

Le prestataire rédigera les comptes rendus de réunion qu'il transmettra au Maître d'ouvrage par courriel, dans les 7 jours suivant la réunion.

Restitutions
Les documents devront être synthétiques ; ils seront remis au Maître d'ouvrage en 4 exemplaires « papier » ainsi que sous format PDF.

Le site du Couvent en images

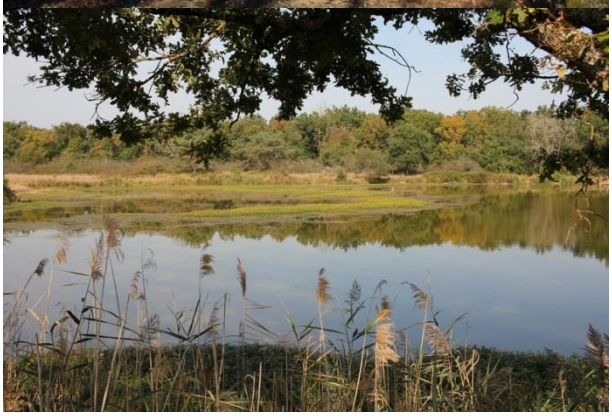

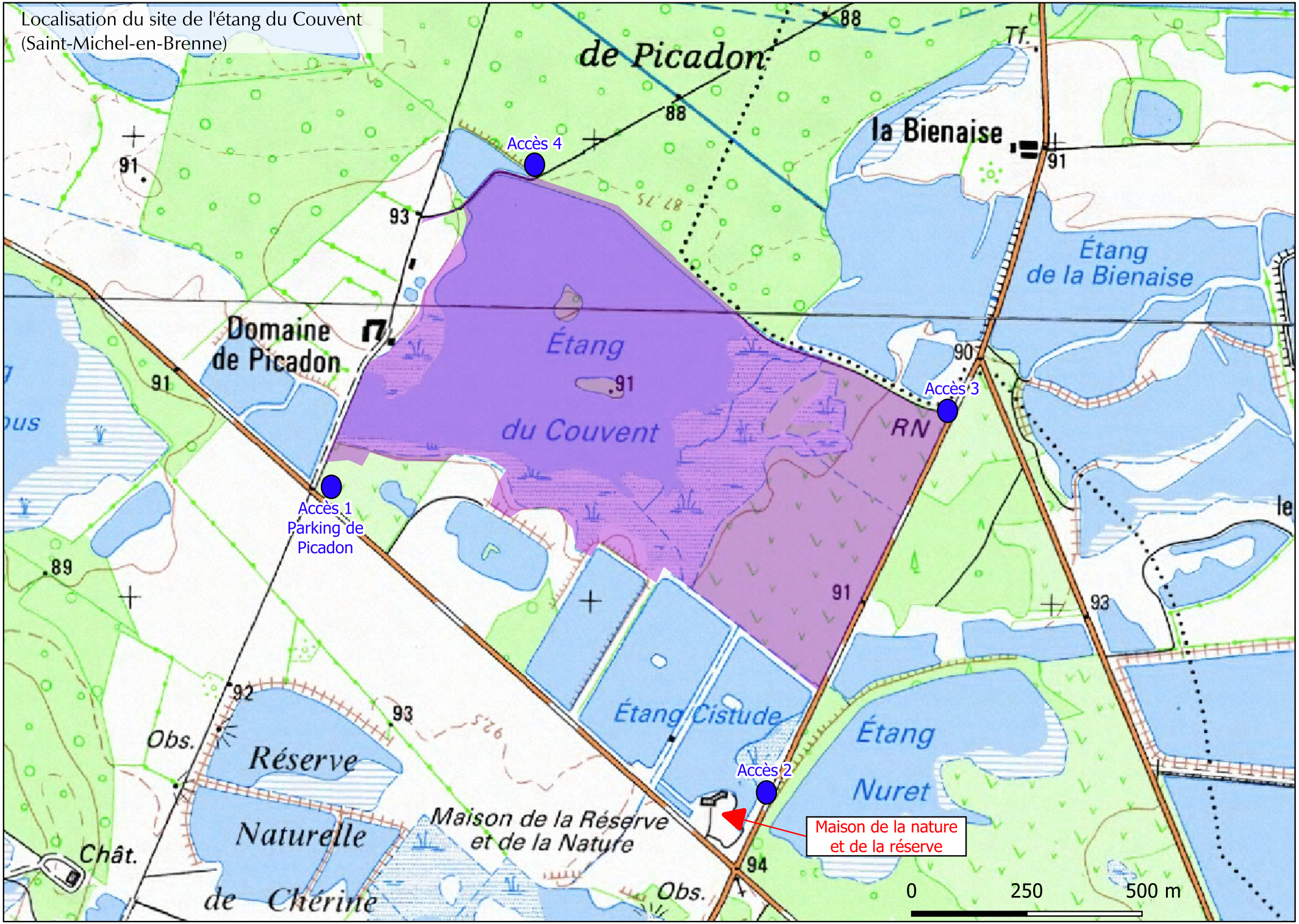

Réalisation PNRB - 2023
Source : IGN SCAN25